

CDC Développement Solidaire

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Réunion des adhérents de l'Association relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Réunion des adhérents de l'Association relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Adhérents
CDC Développement Solidaire
56, rue de Lille
75007 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DES ADHERENTS

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation des Adhérents en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 17 mai 2018

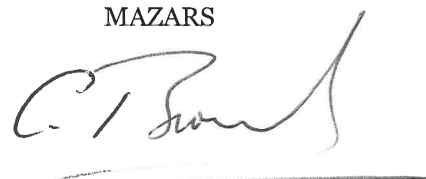
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Cyrille Dietz

MAZARS



Cyrille Brouard